

Radioamateurs de la Côte d'Or

Association membre du REF National sans but lucratif fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant les Radioamateurs Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).



REF
NATIONAL

Maison des Associations

02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2

21068 DIJON cedex

Région : BOURGOGNE, Département : Côte d'Or, 21.

Président : Sans

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établit, en attente de définition.
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boite n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : 430,525, shift : +9.400.

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : 430,250, shift : +9.400.

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : 144.800.

Site INTERNET : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 11 mars 2025.

Comme à l'habitude pour la bourse à l'électronique de Chenôve du 22 mars il y aura le stand des R.CO et celui de l'Adrasec tenu respectivement par Alain, F6CUG et Joël, F1AFD. Alain fait le point sur le nombre de cotisant, certains attendent le jour du salon pour s'inscrire.

Dons aux RCO d'une importante quantité de lampes radio miniatures ainsi que de nombreux circuit imprimés et plaques de cuivre. Ce matériel sera mis à disposition lors du salon de Chenove. Il se fera sous la responsabilité des R.C.O. (ou donné, selon) lors de ce salon.

Christian a distribué quelques QSL reçues depuis la dernière réunion.

Quelques précisions sur la mise en place et l'utilisation de l'indicatif spécial TM21REF.

Le challenge du centenaire du REF a pour but de célébrer 100 ans d'activités de notre association en rassemblant la communauté radioamateurs autour d'une activité conviviale. Il est ouvert à tous les radioamateurs titulaires d'une licence ainsi qu'aux écouteurs SWL du monde entier. Il est basé sur l'activation d'indicatifs spéciaux de la forme TMxxREF (xx étant le numéro du département) : TM21REF pour la Côte d'Or. Chaque indicatif sera utilisable dans les conditions réglementaires des indicatifs spéciaux définis par l'AFNR. Ce challenge sera ouvert du 01/04 au 30/06.

C'est Christian, F6FTB, qui s'est proposé pour coordonner cette activité pour le département 21. Après les appels à volontaires faits en février, 7 OM du département 21 ont manifesté leur intérêt pour activer cet indicatif spécial. Conformément à la réglementation, l'indicatif ne sera utilisable que pour une durée maximale de 15 jours. Après concertation ce sont les périodes du 07/04 au 13/04 et du 01/06 au 08/06 qui ont été retenues.

La demande d'indicatif spécial TM21REF a été déposée le 01/03/2025 auprès de l'ANFR.

En pratique :

Chaque opérateur s'engage à respecter les termes de sa licence, à savoir : modes et puissance d'émission, contenu des messages échangés.

A un instant donné, un seul mode d'émission sur une bande donnée est autorisé. Ainsi une coordination entre les opérateurs sera nécessaire : elle utilisera le logiciel waveus qui constitue une sorte de « chatroom » en temps réel. Waveus sera accessible en écriture par les opérateurs de TM21REF, et en lecture par le monde entier. Des tutos seront prochainement accessibles sur le site internet du RCO, et envoyés directement aux opérateurs de TM21REF.

Chaque opérateur s'engage à enregistrer ses qso par le moyen informatique de son choix, puis d'exporter son log au format « adif », et de le transmettre une fois par semaine à F6FTB, qui aggrégera les différents logs et les enverra au REF.

Le REF ne souhaite pas qu'il y est d'échanges systématiques de QSL papier, pour ne pas encombrer le service QSL national. Pour éviter cela, le REF générera automatiquement des e-QSL à partir des fichiers

de log envoyés par chaque coordinateur d'indicatif TMxxREF. Un modèle de QSL pour TM21REF est en cours de préparation par F6FTB.

Pour toutes questions, merci de contacter Christian, de préférence par emel à gondard.christian@orange.fr

Voir aussi sur le site des Radioamateurs de la Côte d'Or.

La prochaine réunion aura lieu le 07 avril 2025.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 11 h 30.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion

radioref@r-e-f.org

Le Rédacteur

F6IOD



Rappel :

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2025 de janvier à celle de l'année suivante : elle est à 20 Euros. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister. En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO.

Le chèque, *si vous ne l'avez pas déjà fait*, est à établir au nom du **RCO**, et à faire parvenir à : Radioamateurs de la Côte d'Or, Maison des associations, 02, rue des Corroyeurs, Boite **Q2**, 21068 DIJON cedex.